

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

N° AS96

AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.